

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE

Non-électricien en basse tension ou en haute tension

EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE
DE FORMATION

Public visé

- Opérateur assurant des opérations non-électriques ou en charge de les assurer, soit sur des ouvrages ou des installations électriques, soit dans leur environnement.
- Habilitations visées :
B0 H0 H0V Exécutant, B0 H0 H0V Chargé de chantier.

Prérequis

- Aptitude médicale attestée par le service de santé au travail.
- Etre capable de comprendre les instructions de sécurité.
- Utilisation usuelle de la langue française.

Cadre réglementaire de l'action de Formation

- Formation et évaluation obligatoires (articles R4141-13, R4141-14 et R4544-3 du Code du Travail).
- Norme NF C 18-510 + A1.

Durée de l'action

- Formation théorique en groupe : 3,5 heures.
- Formation pratique en groupe : 1 heure.
- Evaluation individuelle des acquis : 15 minutes par personne.

Nombre de participants par groupe

- 10 personnes maximum en formation théorique et pratique en fonction du nombre d'habilitation par personne.

Contenu théorique et pratique

- Module tronc commun n°1.
- Module « B0 H0 H0V – Exécutants de travaux d'ordre non électriques ».
- Module « B0 H0 H0V – Chargé de chantier non électrique ».

Sanction de l'action

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- Formacode 24049 – Habilitation électrique.
- NSF 2553 – Electricité, électronique (non compris automatismes, productiques).

Objectif pédagogique général

- Être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation de travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident d'origine électrique.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DRIETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPI réglementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateur en prévention des risques professionnels, titulaire d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de son aptitude à assurer spécifiquement cette formation.
- Supports d'animation standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices individuels.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Évaluation diagnostique théorique et sommative théorique (quizz en ligne accessible via le smartphone de l'apprenant).
- Évaluation formative théorique par questionnaire oral.
- Évaluation formative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements.
- À l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.

Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : vous trouverez le détail des moyens nécessaires obligatoires en formation [ICI](#) en fonction des habilitations concernées par l'analyse du besoin.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires. Les équipements doivent être conformes à la réglementation sans quoi la formation **ne pourra pas avoir lieu**.

Sécurité

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront, selon les tâches qu'ils effectuent, posséder les équipements suivants, **déterminés et remis par leur employeur** : vous trouverez le détail des EPI obligatoires en formation [ICI](#) en fonction des habilitations concernées par l'analyse du besoin.
- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Délai de réalisation et tarif

- Selon disponibilité et durée (nous consulter).

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Programme détaillé de la formation

Module tronc commun 1

- Grandeurs électriques (intensité, tension, résistance, courant alternatif ou continu, etc).
- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc).
- Noms et limites des différents domaines de tension (reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension).
- Zones d'environnement et leurs limites.
- Principe d'une habilitation.
- Définition des symboles d'habilitation.
- Prescriptions associées aux zones de travail.
- Equipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc).
- Risques liés à l'utilisation et manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

Module tronc commun 2

- Effets du courant électrique sur le corps humain
- Noms et limites des différents domaines de tension
- Zones d'environnement et leurs limites
- Appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Principe d'une habilitation.
- Définition des symboles d'habilitation.
- Contenu d'un titre d'habilitation.
- Rôles de chacun.
- Symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
- Prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.

Module B0 H0 H0V

Exécutants de travaux d'ordre non électrique

- Acteurs concernés par les travaux.
- Limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdit, zone de travail, etc.)
- Repérer la zone de travail qui lui a été définie.
- Prescriptions.
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Module Tronc Commun Spécifique HTB

- Noms et limites des différents domaines de tension.
- Appartenance des matériels à leur domaine de tension.
- Zones d'environnement et leurs limites
- Principe d'une habilitation.
- Définition des symboles d'habilitation.
- Contenu d'un titre d'habilitation.
- Rôles de chacun.
- Symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
- Principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée).
- Déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.
- Equipements de protection collective et leur fonction.
- Vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.
- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Surveillance électrique de l'opération.
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
- Procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

Module BC - Consignation en Basse Tension

- Fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux.
- Documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation en une étape, attestation de consignation en deux étapes).
- Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Chargé de travaux et échanger les informations nécessaires.
- Opérations de consignation.
- Consignation en une étape et la consignation en deux étapes sur différents types de matériels.
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Module BE Mesurage BE Vérification - Mesurages et Vérifications en Basse Tension

(La personne suivant ce module peut également être habilitée BE Vérification)

- Fonctions des matériels électriques BT, TBT.
- Rôle du chargé d'exploitation électrique
- Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique.
- Rendre compte de son activité.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés, spécifiques aux mesurages et/ou vérifications.
- Matériel et l'outillage appropriés.
- Documents applicables dans le cadre des mesurages et/ou des vérifications, ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Documents applicables dans le cadre des mesurages et/ou des vérifications.
- Mesures de prévention à observer lors d'un mesurage et/ou d'une vérification.
- Organiser, délimiter et signaler la zone de travail.
- Procédures de mesurage et/ou de vérification.
- Ouvrages, installations et zones d'environnement objet des mesurages et/ou des vérifications (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Module Technique HTB

- Structure et principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste).
- Structure et principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste).
- Fonctions des matériels électriques des postes (fonctions : commandes, séparations, protections).
- Matériels électriques.
- Principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
- principes de la mise en équipotentialité.
- Différencier les types de postes.
- Principes de verrouillages et inter-verrouillage pour les matériels concernés.
- Appareillage équipé de verrouillage et d'interverrouillage.
- Matériels et équipements de protection collective et leurs fonctions.
- Matériels et équipements de protection.
- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Utiliser les EPI appropriés.

Module BR - Intervention BT générales

- Différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine.
- Fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
- Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Consignes données par le chargé d'exploitation électrique.
- Rendre compte de son activité.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT.
- Matériel et l'outillage appropriés.
- Documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.).
- Documents applicables dans le cadre des interventions BT.
- Mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
- Zone des interventions BT.
- Risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT (mise en place de nappe isolante, etc.).
- Procédures d'intervention BT pour une réalisation en sécurité.
- Opérations de consignation et les documents associés.
- Opérations de consignation.
- Zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
- Opération de dépannage.
- Opération de mesurage et essai.
- Opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension.
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Module HC - Consignation en Haute Tension

- Informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux.
- Documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (fiche de manœuvre, attestation de consignation en une étape, attestation de première étape de consignation).
- Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Chargé de travaux et échanger les informations nécessaires.
- Opérations de consignation et les documents associés.
- Consignation en une étape et la consignation en deux étapes dans le domaine de tension considéré (HTA ou HTB).
- Régime de réquisition (si nécessaire).
- Avis de réquisition (si nécessaire).
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

**Module « HE Essai
Essais en HT (Plateforme d'essai et laboratoire) »**

- Rôle du chargé d'exploitation électrique.
- Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Instructions données par le chargé d'exploitation électrique.
- Rendre compte de son activité.
- Différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des essais (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Prescriptions d'exécution des essais.
- Organiser, délimiter et signaler la zone d'essai.
- Risque de présence de tension dans la zone 2.
- Consignes à appliquer pour la réalisation des essais particuliers (source autonome, défaut de câble, laboratoires et plates-formes d'essais).
- Documents applicables dans le cadre des essais, ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Documents applicables dans le cadre des essais.
- Mesures de prévention à observer lors d'un essai.
- Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux essais.
- Utiliser le matériel et l'outillage appropriés.

**Module BE Manœuvres
Manœuvres en Basse Tension**

- Matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.
- Matériels électriques objet des manœuvres.
- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- EPI appropriés.
- Limites de l'habilitation BE Manœuvre (autorisation et interdits, etc.).
- Manœuvres dans les domaines de tension BT et TBT.
- Informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.
- Chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires.
- Instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation.
- Rendre compte de son activité.
- Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.
- Instructions de sécurité.
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

**Module HE Mesurage HE Vérification - Mesurages et
Vérifications en Haute Tension
(La personne suivant ce module peut également être
habilitée HE Vérification)**

- Rôle du chargé d'exploitation électrique.
- Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Consignes données par le chargé d'exploitation électrique.
- Rendre compte de son activité.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux mesurages ou aux vérifications.
- Matériel et l'outillage appropriés.
- Documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications ainsi que les autres documents associés (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.).
- Documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications.
- Mesures de prévention à observer lors d'un mesurage et/ou d'une vérification.
- Organiser, délimiter et signaler la zone d'opération spécifique.
- Respecter et faire respecter les procédures de mesurage et/ou vérification.
- Ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des mesurages et/ou vérifications (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

**Module HE Manœuvres HTA
Manœuvres en Haute Tension A**

- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Limites de l'habilitation HE Manœuvre (autorisation et interdits, etc.).
- Manœuvres dans le domaine de tension concerné.
- Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.
- Règles et les instructions de sécurité.
- Informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.
- Chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires.
- Instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation.
- Rendre compte de son activité.
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Module H1 H2 H1V H2V H2V Essai - Exécutant et Chargé de Travaux hors tension en Haute Tension

(La personne suivant ce module peut également être habilitée H2, H2V ou H2V Essai sous réserve de satisfaire à l'évaluation correspondante)

- Différents travaux hors tension (avec ou sans la présence de pièces nues sous tension).
- Rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.
- Pour les exécutants : Respecter les instructions données par le chargé de travaux, rendre compte de son activité.
- Pour les chargés de travaux : Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires, respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation, rendre compte de son activité.
- Différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Prescriptions d'exécution des travaux.
- Zone de travail (pour les H2, H2V).
- Risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé (pour les H1V, H2V).
- Respecter la zone de travail.
- Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Documents applicables dans le cadre des travaux (pour les H2, H2V).
- Attestation de première étape de consignation.
- Mesures de prévention à observer lors d'un travail.
- Règles et instructions de sécurité.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
- Matériel et l'outillage appropriés.
- Ouvrages ou installations et zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
- Travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Deuxième étape de consignation.
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- Instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour H2V Essai).
- Respecter les instructions de sécurité.
- Risques pour une situation donnée et correspondant aux essais.

Module « BE Essai - Essais en BT (Plateforme d'essai et laboratoire) »

- Rôle du chargé d'exploitation électrique.
- Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Instructions données par le chargé d'exploitation électrique.
- Rendre compte de son activité.
- Fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des essais (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Prescriptions d'exécution des essais.
- Organiser, délimiter et signaler la zone d'essai.
- Risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT (mise en place de nappe isolante, etc.).
- Consignes à appliquer pour la réalisation des essais particuliers (source autonome, défaut de câble, laboratoires et plates-formes d'essais).
- Documents applicables dans le cadre des essais, ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Documents applicables dans le cadre des essais.
- Mesures de prévention à observer lors d'un essai.
- Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux essais.
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Ouvrages ou installations et zones d'environnement objet des essais (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
- Essais avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Étapes de la consignation et les documents associés.
- Consignations sur différents types de matériels.
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Module BF-HF Exécutant et Chargé de Chantier.

Le contenu exhaustif est celui prescrit par l'Annexe D de la norme NF C 18-510+A1, soit en synthèse :

- Les zones d'environnement.
- Les matériels enterrés et affleurant en BT et HT.
- Les risques spécifiques des canalisations électriques enterrés.
- La règle des « 4 A ».
- Les modes opératoires pour les opérations de :
 - Nettoyage de canalisation pour identification,
 - Ripage de canalisation,
 - Soutènement de canalisation,
 - Ouverture de fourreau,
 - Pose de protections.
- Les missions du chargé de chantier.
- Les documents concernant le Chargé de chantier.
- Le principe de l'habilitation.

Module B1 B2 B1V B2V B2V Essai - Exécutant et Chargé de Travaux hors tension en Basse Tension
(La personne suivant ce module peut également être habilitée B2, B2V ou B2V Essai sous réserve de satisfaire à l'évaluation correspondante) :

- Différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
- Rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.
- Exécutants : Respecter les instructions données par le chargé de travaux, rendre compte de son activité.
- Chargés de travaux : Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires, respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation, rendre compte de son activité.
- Différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Prescriptions d'exécution des travaux.
- Zone de travail (pour B2 et B2V).
- Risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT (mise en place de nappe isolante, etc. - pour B1V et B2V).
- Respecter la zone de travail.
- Fonctions des matériels électriques BT, TBT.
- Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Documents applicables dans le cadre des travaux (pour les chargés de travaux).
- Attestation de première étape de consignation.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
- Matériel et l'outillage appropriés.
- Ouvrages, installations et zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
- Mesures de prévention à observer lors d'un travail.
- Règles et instructions de sécurité.
- Travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Deuxième étape de consignation.
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- Instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour B2V Essai).
- Instructions de sécurité.
- Risques pour une situation donnée et correspondant aux essais.

Module BS - Intervention BT
de remplacement et de raccordement

- Limites de l'habilitation BS (autorisation et interdits, etc.).
- Informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
- Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Instructions données par le chargé d'exploitation électrique.
- Rendre compte de son activité.
- Fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT.
- Matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.
- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Si nécessaire identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Mise hors tension pour son propre compte (pré-identification, séparation, condamnation).
- Vérification d'absence de tension.
- Remise sous tension.
- Mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
- Zone d'intervention BT.
- Règles et instructions de sécurité.
- Contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Procédure de remplacement.
- Mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT.
- de remplacement d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire.
- Enoncer la procédure de raccordement.
- Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement hors tension.
- Risques préalablement à chaque situation de travail.
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Module BF-HF

Exécutant et Chargé de Chantier.

Le contenu exhaustif est celui prescrit par l'Annexe D de la norme NF C 18-510+A1, soit en synthèse :

- Les zones d'environnement.
- Les matériels enterrés et affleurant en BT et HT.
- Les risques spécifiques des canalisations électriques enterrés.
- La règle des « 4 A ».
- Les modes opératoires pour les opérations de :
 - Nettoyage de canalisation pour identification,
 - Ripage de canalisation,
 - Soutènement de canalisation,
 - Ouverture de fourreau,
 - Pose de protections.
- Les missions du chargé de chantier.
- Les documents concernant le Chargé de chantier.
- Le principe de l'habilitation.